



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 1^{er} mars 2021

Jean-Michel BLANQUER, Gérald DARMANIN et Eric DUPOND-MORETTI renforcent la lutte contre les bandes

M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur,
M. Eric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux et ministre de la Justice

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et Éric DUPOND-MORETTI, ministre de la Justice ont coprésidé, lundi 1^{er} mars 2021, une réunion sur le phénomène des bandes en présence des préfets, recteurs, de la procureure générale et des procureurs de la Région Ile-de-France, région la plus touchée par ce phénomène.

Organisée dans le contexte de l'agression violente du jeune Yuri, le 15 janvier dernier à Paris, et du décès, les 22 et 23 février dans l'Essonne, de deux jeunes mineurs à Saint-Chéron et Boussy-Saint-Antoine, cette réunion avait pour but le renforcement de la lutte contre les bandes participant de la politique de sécurité du quotidien décidée par le Président de la République.

La multiplication des affrontements (357 en 2020 contre 288 en 2019), en région parisienne particulièrement (95% des bandes et 84% des affrontements se situent en IDF, notamment en grande couronne - Essonne et Val d'Oise), le très jeune âge des protagonistes (13 à 15 ans) et la tendance à la provincialisation du phénomène qui s'étend à des rixes entre jeunes non liées à des quartiers et développant via les réseaux sociaux des rivalités pour des motifs divers, appellent un renforcement de l'action interministérielle.

Service de presse de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur
Mél : sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Service de presse de M. Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice
Mél : secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le plan de lutte contre les bandes a été initié en 2010 pour améliorer le recueil du renseignement, spécialiser les services, recourir à la vidéo-protection, développer l'action judiciaire, le partenariat et la prévention. Il a été consolidé en 2019 par la désignation de référents bandes au sein des forces de l'ordre, la mobilisation de la police technique et scientifique et la veille des réseaux sociaux.

L'action policière, si elle permet de prévenir de nombreux affrontements, doit être complétée par celle de la justice, de l'éducation nationale et des partenaires de la Sécurité du quotidien. A partir de l'analyse du phénomène, des échanges et des pratiques relatés par les préfets, les recteurs et les procureurs de la République, les ministres ont appelé à renforcer la lutte contre les bandes à travers un plan national et des plans départementaux rénovés d'ici le 1^{er} mai autour:

- du renseignement et de l'information sur les bandes pour renforcer la réactivité des acteurs, suivre les échanges sur les réseaux sociaux, détecter et suivre les individus impliqués grâce à des structures dédiées telles que les groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD);
- de la Sécurité du quotidien et de ses marqueurs que sont l'écoute, les échanges entre partenaires et la présence de voie publique dans les secteurs les plus sensibles (établissements scolaires, lieux de rassemblement des jeunes) pour une réactivité renforcée;
- de la prévention par le renforcement de la sécurité aux abords des établissements scolaires et lieux de rassemblement, via notamment le développement de la vidéo-protection, le suivi de l'absentéisme scolaire et de la déscolarisation, la sensibilisation des très jeunes, le soutien à la parentalité, la mobilisation de la cellule familiale, les activités inter-quartiers, le renforcement de la médiation et de la vidéo-protection ;
- d'une réponse pénale pour les mineurs plus efficace et réactive par l'emploi de la police technique et scientifique pour les investigations post affrontements, l'assistance éducative et le recours aux dispositions de la loi du 2 mars 2010 sur les violences de groupe (interdictions de paraître prévues à l'article 41-1 7° du code de procédure pénale ; mise en place de GLTD interdépartementaux pour empêcher l'effet de rupture territoriale, mise en œuvre de Travaux d'intérêt général pour les jeunes majeurs et mineurs de plus de 16 ans)

Service de presse de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur
Mél : sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Service de presse de M. Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice
Mél : secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une réunion interministérielle se tiendra dans les prochaines semaines en vue de l'adoption du plan de lutte contre les bandes à l'échéance du 1^{er} mai prochain.

Service de presse de M. Gérard DARMANIN, ministre de l'Intérieur
Mél : sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Service de presse de M. Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice
Mél : secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr